

CABINET

Direction de la Promotion
du Secteur Privé
Arrivée le 26/09/19
Enregistré sous le N° 0347

Ministère du Commerce, de l'Industrie
de la Promotion du Secteur Privé
Arrivé le 19-08-19
Sous le N° 2121

Mémo sur le cadre d'incitation à l'investissement au Togo et les opportunités d'investissement dans le secteur agroindustriel

1- Cadre incitatif à l'investissement au Togo

Pour transformer structurellement l'économie nationale, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social, le Togo a adopté en 2018 son Plan national de développement (PND) couvrant la période 2018-2022 dont la mise en œuvre est essentiellement basée sur une approche de PPP.

Les efforts entrepris par l'Etat pour encourager l'investissement privé dans les différents secteurs de l'économie nationale restent :

- L'adoption de la loi portant code des investissements en République togolaise avec des avantages divers,
- la création de Togoinvest qui est une société holding d'Etat de promotion de l'investissement privé,
- la mise en place du centre de formalité de création d'entreprises (CFE) qui délivre en 48 heures,
- la création de la cour d'arbitrage du Togo (CATO) pour régler les différends dans le monde des affaires,
- la mise en place du mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) pour pallier les hésitation dans le financement des chaînes de valeur agricole,
- l'adoption de la loi uniforme relative au crédi-bail au Togo,
- l'adoption d'une nouveau code foncier et domanial avec la création du guichet unique sur le foncier,
- la création de l'agence de promotion pour le développement des agropoles au Togo (APRODAT),
- la souscription du Togo à une police d'assurance contre la sécheresse auprès de l'ARC Ltd,
- l'entame du processus pour la mise en place d'une bourse des matières premières,
- l'amélioration du climat des affaires à travers le doing business.

En s'appuyant sur le cadre légal du partenariat public-privé institué au niveau national, l'Etat togolais attend créer dans les années à venir d'autres conditions favorables à l'investissement. Il s'agit notamment de poursuite des réformes dans l'amélioration du climat des affaires, la mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, à travers

